[Publicité](http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=286759" \t "_blank)

[Le Parisien](http://www.leparisien.fr/)

**Société - Logiciel espion, micro caché... Le fléau de la cyberviolence conjugale**

Paméla Rougerie

**Logiciels d’espionnages sur leur téléphone, interdictions de communiquer à d’autres, harcèlement… La multiplicité des outils en ligne permet aux agresseurs d’alourdir la pression sur les épaules des victimes.**

© LP Les outils numériques permettent notamment aux agresseurs d’espionner leurs conjointes.

Avec le phénomène #MeToo, [la parole des femmes s’est libérée grâce aux réseaux sociaux et au numérique](http://www.leparisien.fr/societe/metoo-le-numero-d-ecoute-des-femmes-victimes-de-violences-deborde-depuis-un-an-05-10-2018-7911972.php). Mais pour les femmes victimes de violences conjugales, c’est une nouvelle source d’angoisse au quotidien, assure un rapport publié mardi par le Centre Hubertine Auclert, un centre de ressources sur l’égalité femmes-hommes.

Selon le rapport, qui détaille une enquête menée auprès de 302 femmes victimes de violences de la part de leur conjoint, 9 femmes sur 10 déclarent avoir vécu au moins une forme de [cyberviolence](http://www.leparisien.fr/faits-divers/cyberviolences-les-femmes-en-premiere-ligne-07-02-2018-7545600.php) conjugale. « La majorité des cyberviolences déclarées ont débuté pendant la vie commune (87 %) », est-il précisé.

Le plus souvent, ces formes de cyberviolences s’inscrivent « dans un cadre global, avec des violences physiques ou encore psychologiques. Pour l’agresseur, c’est une manière de plus d’exercer un contrôle », précise la juriste Emilie Anese, qui travaille pour le Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne, une des associations qui ont participé à l’enquête.

**«Elles ont peur d’être enregistrées par téléphone»**

Harcèlement, surveillance, contrôle de l’accès au téléphone… [Les formes de ces cyberviolences sont multiples](http://www.leparisien.fr/faits-divers/violences-en-ligne-faites-aux-femmes-ce-ne-sont-pas-des-violences-virtuelles-07-02-2018-7545603.php). Sept femmes victimes de violences sur dix ont ainsi déclaré que leur conjoint leur avait interdit de communiquer avec quelqu’un. La moitié d’entre elles a déjà été privée de son mobile par leur conjoint.

Une écrasante majorité (80 %) de femmes déclare aussi avoir « reçu de manière répétée des insultes ou injures via leur téléphone de la part de leur partenaire ou ex-conjoint », précise le rapport.

En ce qui concerne la cybersurveillance, plus d’une femme victime de violences sur cinq déclare avoir été surveillée à distance sans son accord par son partenaire via un logiciel espion. « Une femme est entrée chez nous et elle a éteint son téléphone, de peur que la conversation soit enregistrée », raconte Emilie Anese, du CIDFF Val-de-Marne. « Lorsqu’on les reçoit en groupe de parole, plusieurs femmes laissent leur téléphone sur la terrasse de peur d’être enregistrées », raconte également Aude Rédolfi, chargée d’actions de prévention de l’association Solidarité Femmes - Le Relais 77.

C’est que les outils qui permettent ce type de surveillance et les tutoriels pullulent sur le Net : mSpy, Promibs, TopEspion… Tous promettent à l’usager de pouvoir surveiller SMS, appels, réseaux sociaux et déplacements en GPS du téléphone piraté. Et ce en toute discrétion. « C’est quelque chose qui n’existait pas il y a quelques années » constate la juriste Axelle Cormier, directrice adjointe de l’association Women Safe. « Ces outils sont assez facilement accessibles et dissimulables, et les logiciels sont de plus en plus perfectionnés. »

**Le domicile et les déplacements épiés**

« Une femme est venue nous voir la semaine dernière car son mari, un informaticien, avait installé des caméras et des micros dans le domicile qu’il a quitté après la rupture », témoigne Axelle Cormier. « Il avait aussi installé un GPS sur son téléphone. La femme, qui se sentait épiée et ne comprenait pas pourquoi il avait toujours un coup d’avance dans leur procédure juridique, a dû faire venir un huissier pour constater la présence de ces outils. »

Le plus souvent, ces entreprises justifient leur service en mettant en avant leur usage dans le cadre d’un contrôle parental. Mais selon le rapport, ces logiciels sont aussi ceux que préfèrent utiliser les hommes responsables de violences dans leur couple. Contactées, plusieurs entreprises éditant ces logiciels n’ont pas pu répondre à nos questions.

Mais la grande majorité des hommes soupçonnés de violences conjugales n’ont pas besoin d’outils aussi sophistiqués. Ils préfèrent se munir d’un accès direct aux comptes personnels de leur conjointe. 62 % des femmes interrogées pour l’étude affirment que leur partenaire ou ex-conjoint a exigé de connaître leurs codes de téléphone, d’accès à leurs comptes de réseaux sociaux ou encore de leur compte e-mail.

**Des rentrées d’argent détournées**

Un tiers d’entre elles a d’ailleurs dû changer les accès de leurs comptes administratifs (compte bancaire, Pôle emploi, OFII, CAF ou abonnements) afin qu’ils ne soient pas accessibles par leur conjoint. « Ces comptes permettent aux conjoints de les surveiller, voire de détourner des rentrées d’argent, comme les allocations de la CAF par exemple », précise la juriste Emilie Anese.

Nombreuses sont également les femmes vivant sous la pression d’un chantage sexuel : un tiers d’entre elles déclare avoir été menacé par son partenaire ou ex-conjoint de la diffusion de contenus intimes. « C’est une nouvelle forme de cyberviolence : le “revenge porn”, explique Axelle Cormier. Dans le cas où le couple va se séparer, les compagnons menacent de publier ces photos et vidéos si elles agissent ou engagent une action juridique, ou si elles les quittent. »

15 % des femmes affirment d’ailleurs que leur partenaire a exigé de filmer des pratiques sexuelles sans leur accord, et 16 % d’entre elles ont vu un contenu intime diffusé en ligne sans leur accord.

**Les objets connectés des enfants exploités**

Sans le vouloir, les enfants peuvent eux aussi être impliqués dans l’équation. Plus d’un tiers des femmes ayant conservé la garde de leurs enfants après la séparation déclarent avoir subi des violences via les outils de communications de leurs enfants. « Les enfants ont eux aussi des appareils connectés », explique Aude Rédolfi de Solidarité Femmes. « Ils ont des téléphones portables, des tablettes, des outils connectés à un “cloud” familial. C’est comme ça qu’ils peuvent être surveillés et géolocalisés et que les conjoints peuvent retrouver leur mère après une séparation. »

Une surveillance constante qui bouleverse le quotidien de ces femmes, déjà victimes de violences physiques ou psychologiques. Elles sont dans un état d’« hypervigilance », décrivent toutes les associations spécialisées dans l’aide aux femmes victimes de violences conjugales que nous avons contactées. « La femme espionnée par son époux informaticien, par exemple, elle enlève ses chaussures quand elle arrive dans nos locaux, parce qu’elle s’est rendu compte qu’il y avait des choses collées dans sa semelle », raconte Axelle Cormier.

Et, dans la plupart des cas, l’existence de cette surveillance permanente reste très difficile à prouver. « Elles sont dans un stress permanent. L’auteur des violences peut leur dire “je te surveille” mais elles n’ont pas de moyen de le vérifier », complète Aude Rédolfi. Selon les associations qui ont mené cette enquête, il faudrait déployer de nombreux moyens policiers et juridiques ainsi que de nouvelles formations pour permettre aux autorités de comprendre ces enjeux, encore difficiles d’accès.